\-212000905-20240228-116-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024 ur l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

## COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL Du 28 février 2024

Nº 13

OBJET: Demande de subvention Association des chasseurs de la Commune de COGGIA.

Date de la convocation : 26/02/2024

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants: 13

Quorum: 08

Secrétaire de séance Monsieur LAPORTE Bernard L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

Etaient présents: Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.

<u>Etaient absents</u>: Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Absents représentés: Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Télécopie : (33) 04 95 52 27 75

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

\-212000905-20240228-116-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024

ur l'autorité compétente par délégation

Le Président fait lecture du courrier reçu de la part de Monsieur Paul NATALI. Celui-ci dresse le bilan des activités menées par l'association sur les territoires communales pour l'entretien des sentiers et chemins.

Le Président propose que leur soit versée une subvention de 1 500,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour l'attribution d'une subvention de 1 500,00 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

cusé certifié exécutoire
ception par le préfet : 05/03/2024
ur l'autorité Competence par Conglation ALE
DE CHASSE de COGGIA
20160 COGGIA

## Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adrevier ce confrier pour solliciter une subvention pour notre societé de chane.

Nous ne sommes que entre 18 et 20 saie laires A votre demande nous avons ouvert le chemin rollant CoGain Maio a Vedslaccia.

Nous avons aurai o uveit et dégagé la route entre Cesasa et l'entrée du Foru envahi par les ronces.

Lour ce faire nous avons achele une débesussailleuse et une tronconnense pour la somme de 1468 euros.

Leci a un asut qui s'apoute dojo a nos depontes

fixes à Savoit: assarante toté, electricito pour notre serdez-vous
de ename 3lot, adhesion à la fodération de parte mentale dechane 304 E

entretien et orience pour notre male vel (destrum illeuse et tron connouns)

Depruis 2 ens nous avons entrepris de netoyer ou entretenir Musicurs chemins ou sentiers.

S'il est vrai que cas chemins et sontiers nous servent dors des battues dans les différents secteus de la commune ils sont aurai praticables pour les sandonneus.

\-212000905-20240228-116-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024

ur l'autorité compétente par délégation

ASSOCIATION COMMUNALE

Madeo of Mesking ac

Dans l'altente d'une répense favorable, je voes prie d'agréer M'le Maise l'expression de mes respectueuses Salutation amsigne celles de tout l'égaipe de charse:

Paul MATALI President

PS: Cijoint un Rib de notre association.